

Semaine africaine du commerce 2016

28 novembre – 2 décembre 2016

Zone de libre-échange continentale et facilitation du commerce

Note d'information

Contexte général

1. L'Union africaine a élaboré, à la faveur de l'Agenda 2063, un cadre à long terme pour le renforcement d'« une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». La zone de libre-échange continentale (ZLEC) a été définie comme étant le pilier permettant d'« accélérer les progrès vers l'unité et l'intégration du continent pour une croissance soutenue et le renforcement du commerce, des échanges de biens et de services, de la libre circulation des personnes et des capitaux ». En septembre 2015, les Nations Unies ont lancé un nouveau programme de développement, les objectifs de développement durable, qui intègrent des objectifs spécifiques pour éliminer l'extrême pauvreté. Les cibles des objectifs de développement durable sont dans la ligne de l'Agenda 2063 en s'appuyant sur la Position commune africaine, une initiative adoptée en 2014 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en tant que voix africaine collective pour enrichir le processus d'élaboration des objectifs de développement durable. De même, en mars 2016, les ministres africains des finances et de l'économie ont demandé l'adoption d'une approche intégrée des programmes de l'Union africaine et des objectifs de développement durable, dont le suivi relèverait d'un seul cadre de résultats. Un consensus se dégage désormais au sein des pays africains et de la communauté internationale pour faire du commerce un outil de transformation économique et d'éradication de la pauvreté.
2. Le programme commercial africain se trouve à un tournant décisif. Toutes les sous-régions africaines ont entamé des négociations avec l'Union européenne pour conclure des accords de partenariat économique (APE). Le 24 juin 2016, le Royaume-Uni, un grand partenaire commercial de plusieurs de ces sous-régions a décidé, à l'issue d'un référendum, de sortir du marché unique européen, ce qui complique grandement le programme commercial de l'Afrique. En outre, des discussions sur la relation entre l'Union européenne et le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans l'après-2020 sont prévues l'année prochaine. En septembre 2015, les États-Unis ont prorogé la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA) pour une période de dix ans, au cours de laquelle des accords commerciaux réciproques devront être négociés. D'autres grands partenaires commerciaux de l'Afrique, comme le Japon, l'Inde, la Chine et le Brésil, envisagent de renforcer leurs liens de commerce et d'investissement avec le continent. Par ailleurs, la Conférence ministérielle de l'OMC tenue au Kenya s'est terminée en décembre 2015 avec l'adoption d'un train limité de mesures symboliques. C'est la continuation d'un processus qui a lentement sapé le programme de développement que l'Afrique avait inséré, douloureusement mais avec succès, dans le Programme de Doha pour le développement. Enfin, les négociations commerciales méga-régionales naissantes entre la région africaine et les principaux partenaires commerciaux mondiaux devraient avoir un impact significatif sur le programme commercial de l'Afrique.

3. La facilitation des échanges est vitale pour la région. L'adoption de l'accord sur la facilitation du commerce à Bali, en 2013, a eu des répercussions considérables pour les pays africains. La facilitation du commerce devrait se traduire par une augmentation de 10 à 16% du commerce intra-africain. Des études analytiques indiquent que la création de la zone de libre-échange continentale, assortie de procédures douanières plus efficaces et d'une réduction des retards dans les ports africains, peut permettre au commerce intra-africain de plus que doubler en l'espace d'une décennie. De même, la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges dans les pays côtiers et de transit peut avoir des retombées positives dans les États enclavés. Les externalités positives engendrées par les réformes et investissements de facilitation du commerce doivent être considérées comme un bien public régional.
4. Le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 fait figurer, entre autres priorités importantes pour le continent, plusieurs projets phares. La zone de libre-échange continentale, telle que définie dans la décision 394 adoptée par la Conférence de l'Union africaine en janvier 2012 sur l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la mise en place de la ZLEC, s'inscrit au nombre de ces projets. Grâce à la zone de libre-échange continentale, le commerce intra-africain devrait doubler entre 2012 et 2022 et les échanges agricoles intra-africains tripler d'ici à 2025 (Déclaration de Malabo de juin 2014).
5. Conformément aux directives qui régissent l'initiative, les objectifs de la zone de libre-échange continentale doivent être atteints par la négociation de cette initiative et l'accélération des efforts de développement industriel afin de promouvoir le développement des chaînes de valeur régionales. Le développement industriel s'effectue, entre autres, dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), du Plan d'action en vue de l'intensification du commerce intra-africain et du Plan de travail de la Conférence des ministres africains de l'industrie, qui examinent les contraintes du côté de l'offre de sorte que l'intégration du marché bénéficie à tous les pays.
6. L'architecture de la zone de libre-échange continentale prévoit la mise en place d'institutions et d'organes clés – notamment le Forum commercial africain, l'Observatoire du commerce et le Conseil africain des entreprises – pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre. Toutes les parties prenantes, dont le secteur privé et la société civile, peuvent contribuer grandement à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme d'intensification du commerce intra-africain et de la ZLEC. La Semaine africaine du commerce 2016 constituera une tribune panafricaine pour promouvoir et intensifier la sensibilisation et le dialogue multipartites sur la politique commerciale, conformément aux objectifs de l'initiative d'intensification du commerce intra-africain et de la ZLEC. La Semaine africaine du commerce compte atteindre cet objectif en mobilisant divers acteurs commerciaux à travers l'Afrique et dans le monde, pour des débats et des échanges de vue sur la transformation économique du continent au moyen du commerce. Au regard de l'importance de la question, la Commission de l'Union africaine a élaboré une stratégie de facilitation du commerce, qui sera lancée au cours de la Semaine africaine du commerce 2016, l'objectif étant d'aider les pays africains à mettre en œuvre l'Accord de facilitation du commerce.
7. La Semaine africaine du commerce 2016 verra la participation de fonctionnaires de haut niveau, de représentants du secteur privé, de la société civile, des milieux universitaires, de parlementaires, des communautés économiques régionales (CER), de représentants du développement industriel, de la promotion commerciale, des partenaires au

développement, des médias ainsi que d'institutions et organisations d'appui à la facilitation du commerce. L'événement fournit un cadre idéal de mobilisation des parties prenantes pour tirer profit des possibilités offertes par le programme d'intensification du commerce intra-africain et de la ZLEC.

Objectifs et résultats escomptés

8. La Semaine africaine du commerce 2016 sera organisée par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank). L'événement fera une large place à la zone de libre-échange et mettra en exergue la facilitation du commerce, la mise en œuvre et le renforcement des capacités productives en faveur de l'industrialisation. La Semaine africaine du commerce vise principalement à offrir une tribune globale, intégrée et inclusive de concertation entre les différentes composantes du commerce – y compris les fonctionnaires, les parlementaires, la société civile et le secteur privé – sur le programme commercial actuel de l'Afrique. Elle offrira des occasions de réseautage grâce à: a) un programme d'échange entre entreprises (B2B Exchange) à l'intention du secteur privé, et b) une exposition sur les programmes de renforcement des capacités productives et commerciales. Ses objectifs spécifiques sont les suivants:
 1. Favoriser un échange de vues de haut niveau entre les pays africains, les communautés économiques régionales et leurs partenaires internationaux sur la manière dont les pays africains peuvent stimuler l'intégration économique de manière à entretenir la transformation structurelle économique et sociale, comme le prévoit l'Agenda 2063;
 2. Permettre aux CER, aux États membres et aux autres parties prenantes d'échanger des points de vue sur les moyens susceptibles de donner la priorité à la zone de libre-échange dans le cadre d'un programme cohérent et logique qui englobe le programme commercial multilatéral et bilatéral et pour partager des expériences d'enrichissement mutuel sur les négociations relatives à la zone de libre-échange et à sa mise en œuvre effective;
 3. Donner aux parties prenantes du commerce africain l'occasion de déterminer leur contribution à la zone de libre-échange continentale et de réfléchir à la manière dont leurs programmes actuels de renforcement des capacités commerciales pourraient être mobilisés en appui à l'initiative de la zone;
 4. Constituer une instance d'apprentissage par les pairs au sein du secteur privé, en fonction des pratiques optimales dans le cadre des initiatives menées par le secteur privé en appui à la transformation structurelle de l'Afrique.
9. Les résultats escomptés de la Semaine africaine du commerce 2016 sont de renforcer la contribution des diverses parties prenantes à la mise en œuvre efficace de la zone de libre-échange et de l'Agenda 2063. Les participants pourront notamment: 1) mieux comprendre l'initiative de la zone de libre-échange et le rôle qu'elle jouera comme vecteur d'accroissement du commerce intra-africain, de réduction de la pauvreté et d'approfondissement de l'intégration, et 2) établir un lien symbiotique entre la zone de libre-échange et la facilitation des échanges, en mettant particulièrement l'accent sur la

facilitation du commerce comme outil clé de garantie d'une mise en œuvre réussie de la zone. La Semaine africaine du commerce vise précisément à:

1. Créer un programme pour la mise en œuvre effective du groupe de facilitation du commerce de l'initiative de stimulation du commerce intra-africain;
2. Créer des synergies, des liens et des complémentarités entre la zone de libre-échange et les programmes commerciaux multilatéraux et bilatéraux;
3. Veiller à ce que les parlementaires, le secteur privé et la société civile aient une meilleure compréhension de la notion de zone de libre-échange continentale et de sa cohérence avec le programme africain de transformation structurelle;
4. Créer une plate-forme panafricaine pour faciliter le développement des capacités et mobiliser l'apport des parlementaires, du secteur privé et de la société civile au processus de mise en place de la zone de libre-échange continentale.

Déroulement

10. La Semaine africaine du commerce comptera trois grands segments. La première composante – le Forum du commerce africain – qui se déroulera du 28 au 30 novembre aura pour thème principal la zone de libre-échange et sa mise en œuvre. Le Forum fera figurer une combinaison de séances plénières, de réunions en sous-comités et de manifestations parallèles sur d'autres priorités commerciales africaines. Chaque séance plénière sera animée par un modérateur, aura des orateurs principaux et sera suivie de groupes de discussions de haut niveau composés de praticiens et d'experts renommés. Les participants auront la possibilité de poser des questions.
11. La deuxième composante de l'événement consistera en une réunion des ministres africains du commerce, les 29 et 30 novembre. Cette rencontre réservée spécifiquement aux délégations invitées comprendra une séance de concertation entre les parties prenantes et les ministres.
12. La troisième composante est le deuxième Forum africain sur la facilitation du commerce. Ce Forum aura lieu les 1^{er} et 2 décembre et consistera en un dialogue de haut niveau sur les travaux du groupe de facilitation du commerce de l'initiative de stimulation du commerce intra-africain, notamment en ce qui concerne l'Accord de facilitation du commerce de l'OMC.

Travaux présentés

13. Certains documents présentés au cours de la Semaine africaine du commerce 2016 et d'autres références portant sur les questions à l'examen seront disponibles sur le site Web de l'événement (www.au.int/ATW2016).

Participation

14. La Semaine africaine du commerce 2016 verra la participation de représentants des principales parties prenantes du commerce d'Afrique et du reste du monde, à savoir des décideurs, hauts fonctionnaires, opérateurs du secteur privé, des organisations de la société

civile, des parlementaires, des partenaires de développement, des universitaires, des chercheurs, ainsi que des représentants des CER, des organismes de gestion des corridors et des médias.

Exposition

15. Une exposition permettant au secteur privé et aux programmes de renforcement des capacités productives et commerciales de mettre en valeur des projets réussis et novateurs fera partie intégrante de la Semaine africaine du commerce 2016. Elle donnera aux participants l'occasion de se renseigner sur les programmes de renforcement des capacités commerciales et sur les possibilités de recherche axées sur les politiques commerciales, les documents et les trousseaux d'information. Les programmes suivants y participeront: l'unité d'appui à la ZLEC de la Commission de l'Union africaine, le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la CEA, l'Organisation des Nations Unies sur le développement industriel (ONUDI), Afreximbank et d'autres institutions financières africaines (ECO Bank, PTA Bank, etc.), la Chambre panafricaine de commerce et d'industrie (CPACI), des organismes sous-régionaux Apex du secteur privé (CBC, EABC, LLPI etc.), le secteur privé, les associations sectorielles (ACTIF, ACTESA, EAGC, etc.), les associations continentales et sous-régionales de femmes dans les entreprises (par exemple, la FEWA au Kenya), l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA), le programme Trade Com II, le secrétariat du Commonwealth, le programme Hubs and Spokes, le programme relatif aux obstacles techniques au commerce (OTC), le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), TRALAC, le Centre de formation sur les politiques commerciales en Afrique (TRAPCA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Third World Network, la Chambre internationale de commerce, l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, la BAD et le Programme d'assistance technique de l'OMC.

Réunions en sous-comités

16. Les réunions en sous-comités sont des ateliers qui permettent un échange de vues complet entre les parties prenantes de chaque configuration sous-régionale de la zone de libre-échange. Les manifestations parallèles seront l'occasion d'examiner d'autres questions cruciales pour la transformation de l'Afrique et pour une croissance et un développement durables inclusifs.

Manifestations parallèles

17. Les manifestations parallèles seront l'occasion de discuter d'une série de questions relatives à la politique commerciale qui complètent la zone de libre échange et d'en savoir plus sur ce sujet. Les manifestations parallèles seront organisées conjointement par des organisations partenaires telles que le secrétariat des ACP, le réseau Third World Network Africa, le programme Hub and Spokes, CUTS Africa et ODI.

Lieu et date

18. La Semaine africaine du commerce 2016 se tiendra du 28 novembre au 2 décembre 2016, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Inscription et logistique

19. Les participants devront s'inscrire en ligne – au plus tard le 31 octobre 2016 – sur le site Web de la Semaine africaine du commerce 2016 (<http://www.au.int/ATW2016>) ou remplir le formulaire ci-joint et l'envoyer par courriel à l'adresse: ATW2016@africa-union.org.
20. Les institutions et organisations qui souhaitent participer à l'exposition ou au programme d'échange B2B devront s'inscrire en ligne au plus tard le 14 octobre 2016 sur le site Web ATW2016 (<http://www.au.int/ATW2016>) ou remplir le formulaire ci-joint et le renvoyer par courriel à l'adresse: atw2016@africa-union.org.
21. Des renseignements supplémentaires concernant la Semaine africaine sur le commerce 2016 peuvent être obtenus en écrivant à l'adresse suivante:
 1. À la CEA: M. Dominique Njinkeu, responsable de la Semaine africaine du commerce 2016 (dnjinkeu@uneca.org), ou M. Batanai Chikwene (bchikwene@uneca.org).
 2. À la Commission de l'Union africaine: M. Chiza Charles Chiumya (ChiumyaC@africa-union.org) ou Mme Halima Noor Abdi (HalimaN@africa-union.org).

Semaine africaine du commerce 2016
Commission de l'Union africaine
Département du commerce et de l'industrie
Addis-Abeba, Éthiopie

22. Des réservations seront faites dans certains hôtels (<http://www.au.int/atw2016/hotels>) et les participants souhaitant profiter de ces réservations doivent indiquer leur préférence au moment de l'inscription. Les participants sont également libres de faire des réservations dans d'autres hôtels de leur choix.
23. Des lettres d'introduction pour l'ambassade d'Éthiopie seront fournies aux participants venant de pays dans lesquels il existe une telle ambassade dès que leur inscription aura été enregistrée. Tous les autres participants inscrits recevront leur visa à leur arrivée. Une note d'information aux participants sur les questions administratives leur sera communiquée avant le début de la Semaine africaine du commerce 2016.